

Annulation + rupture de vacances

1. Annulation maximum € 2.500 par personne

L'assurance annulation doit être souscrite dans les cinq jours après la souscription du voyage.

Garantie : sans franchise et limite d'âge.

1. Maladie grave, accident corporel ou décès de:
 - l'assuré(e), son conjoint de droit ou de fait, les membres de la famille jusqu'au 2ème degré;
 - beau-frère(s), belle-sœur(s), gendre(s), belle-fille(s) beaux-parents;
 - beau-père, belle-mère, beau(x)-fils, belle(s)-fille(s), demi-frère(s), demi-sœur(s)
 - les enfants de familles recomposées qui participent au voyage ;
 - le remplaçant professionnel..

Avec "couverture maladies préexistantes et affections chroniques"

La police couvre les maladies chroniques ou préexistantes si selon le médecin traitant il n'existe, lors de la souscription de la police, aucune contre-indication pour l'accomplissement du voyage au moment du départ.

2. Décès d'un membre de la famille jusqu'au 3ème degré.
3. Dommages matériels importants aux biens immobiliers de l'assuré(e).
4. Immobilisation totale du véhicule privé de l'assuré(e) prévu pour le voyage.
5. Licenciement involontaire en cas de fermeture de l'entreprise ou l'assuré(e) est employé(e).
6. Résiliation du contrat de travail en raison de motifs économiques impérieux.
7. La présence indispensable de l'assuré(e) qui exerce une profession libérale à cause d'un décès, maladie ou accident de remplaçant.
8. Retrait des congés déjà accordés par l'employeur.
9. Complications de la grossesse.
10. Examens de rattrapage.
11. Conclusion d'un contrat de travail pour une période minimum de 6 mois.
12. Home ou car-jacking.
13. Convocation au tribunal comme témoin ou membre du jury.
14. Convocation de l'assuré(e) pour :
 - l'adoption d'un enfant ;

- une transplantation d'organe (en qualité de donneur ou receveur);
 - une aide humanitaire ou mission militaire.
15. Immobilisation du moyen de transport à la suite d'une panne ou d'un accident survenu sur le trajet du domicile vers l'aéroport ou vers le port d'embarquement
 16. Déménagement urgent d'une personne âgée de la famille (jusqu'au 2ème degré) vers une maison de repos.
 17. Résiliation du bail par le propriétaire.
 18. Dans le cas de parents séparés, lorsque le parent qui assure l'accueil des enfants pendant la période de voyage n'est plus dans la possibilité de s'en occuper suite à une maladie, un accident ou un décès.
 19. Suicide d'un membre de la famille jusqu'au 2ème degré.
 20. Epidémie, catastrophe naturelle et clause terrorisme: lorsque la destination de voyage est touchée par une épidémie, une catastrophe naturelle ou un acte terroriste mondialement reconnu, après la réservation, l'assureur couvre les frais de modification pour un montant maximum de € 175/assuré(e).
 21. Kidnapping.
 22. Contre-indication médicale pour des vaccinations indispensables au voyage.
 23. Refus d'octroi d'un visa.
 24. Annulation d'un compagnon de voyage, pour une raison couverte par l'assurance annulation, ceci pour maximum 4 personnes. Une famille = une personne.
 25. Si la personne assurée exerce une profession libérale ou indépendante, est dans l'impossibilité de faire le voyage en raison du licenciement d'un employé ou un partenaire et dont le nom a été mentionné dans le contrat.
 26. Divorce.
 27. Séparation de fait, si un des partenaires a changé de domicile après la réservation du voyage.

2. Rupture de vacances € 2.500 par personne

	%
Annulation et rupture des vacances	
Voyages forfaits	4,5 %
Croisières en mer, locations, tickets only	5,5 %

Minimum € 20/police
Frais de police : € 5/police.

Police annuelle

(La police expire au bout de 364 jours. Il vous sera demandé si vous désirez vous assurer pour une nouvelle période de 364 jours. Vous serez à nouveau assuré dès paiement de la prime.)

	ANNO	ANNO GOLD
Assistance personnes		
Couverture mondiale + home assistance	oui	oui
Rapatriement	Illimité	Illimité
Frais médicaux	€ 25.000	€ 1.000.000
Frais de suivi médical en Belgique	€ 6.500	€ 6.500
Frais de recherche et de sauvetage	€ 7.500	€ 10.000
Annulation	non	€ 2.500
Rupture de vacances	non	€ 2.500
Catastrophes naturelles	option	incl.
Prime: Individuelle	€ 48	€ 130
Familiale	€ 62	€ 210
Option: 1 véhicule	€ 90	€ 90
2ème véhicule	€ 78	€ 78
Option garantie de sport :		
Individuelle	€ 32	€ 32
Familiale	€ 96	€ 96
Option catastrophes naturelles :		
Individuelle	€ 11	incl.
Familiale	€ 33	

Vous pouvez obtenir les conditions générales auprès de votre agent ou sur notre site : www.sunassistance.be

Ce contrat est géré par De Sombé sprl - FSMA 14375 agissant à titre de mandataire Inter Partner Assistance SA.

A partir du 01/03/2013

Assurance voyage Temporaire & annuelle



SUN ASSISTANCE

we insure your holiday

we insure your holiday

Stationsstraat 23, 9250 Waasmunster
Tel. +32 (0)52 46 01 46
office@sunassistance.com

EUROPE CLASSIC Seules destinations en Europe	INDIVIDUELLE Prime/personne		FAMILLE (> 3 pers.) Prime/famille	
	AVEC ANNULATION	SANS ANNULATION	AVEC ANNULATION	SANS ANNULATION
PRIX EN €				
≤ 5 jours	€ 17	€ 11	€ 51	€ 33
≤ 8 jours	€ 27	€ 17	€ 81	€ 50
≤ 15 jours	€ 39	€ 22	€ 118	€ 66
≤ 22 jours	€ 52	€ 33	€ 156	€ 99

TOP EUROPE	SANS ANNULATION	JUSQU'A € 1.000 ANNULATION	JUSQU'A € 1.750 ANNULATION	JUSQU'A € 2.500 ANNULATION
≤ 5 jours	€ 12	€ 35	€ 57	€ 72
≤ 8 jours	€ 20	€ 42	€ 65	€ 80
≤ 12 jours	€ 28	€ 50	€ 73	€ 88
≤ 16 jours	€ 35	€ 57	€ 80	€ 95
≤ 22 jours	€ 52	€ 75	€ 97	€ 110
TOP WORLD				
≤ 5 jours	€ 20	€ 42	€ 65	€ 80
≤ 8 jours	€ 35	€ 57	€ 80	€ 95
≤ 12 jours	€ 55	€ 77	€ 100	€ 115
≤ 16 jours	€ 75	€ 97	€ 120	€ 135
≤ 22 jours	€ 110	€ 130	€ 145	€ 160

Voyages > 22 jours : voir police annuelle.

Minimum par police : € 20

Frais de police : € 5

OPTION 3: Couverture catastrophes naturelles

Si vous êtes obligé de prolonger votre séjour à l'étranger à la suite d'un cas de force majeur tel que :

- catastrophe naturelle ;
- conditions atmosphériques.

Nous prenons en charge les frais de première nécessité (hébergement, Petit déjeuner et transport de et vers l'aéroport ou la gare ferroviaire) à concurrence de maximum € 500 par assuré.

Famille = toutes les personnes d'une même famille qui sont domiciliées à la même adresse ainsi que :

- les enfants mineurs de parents séparés qui participent au voyage ;
- les petits enfants mineurs voyageant avec les grands-parents et dont les parents ne participent pas au voyage

Options générales :

Si on a déjà souscrit une assurance personnes.

OPTION 1. (min. 4 jours)	INDIVIDUELLE Prime/jour/personne	FAMILLE Prime / jour
Garantie sport:	€ 2,50	€ 7,50

OPTION 2. (min. 6 jours)

Assistance véhicule Europe	€ 2,60/jour/véhicule
----------------------------	----------------------

OPTIE 3. (min. 4 jours)

Catastrophes naturelles	€7 par voyage	€21 par voyage
-------------------------	---------------	----------------

Europe = Belgique, Chypre, Danemark, Allemagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Hollande, Autriche, Pologne, Portugal, Slovaquie, Espagne, Rép. Tchèque, Royaume-Uni, Suède, Bulgarie, Croatie, Roumanie, Turquie, Suisse, Norvège, Egypte, Maroc, Tunisie, Andorre, Monaco, San Marino, Liechtenstein, Vatican, Bosnie-Herzégovine, Serbie et Monténégro, ARYM,

	EUROPE CLASSIC	TOP EUROPE & TOP WORLD
1. ANNULATION(package avec assistance)	€ 1.000	Option jusqu'au € 2.500
Couverture : voir au verso	-	-
En cas de retard au départ ou à destination	Après 48u : € 25 Jusqu'à max. € 75/pers.	Après 6u: € 75 Jusqu'à max. € 150/pers.
2. ASSISTANCE PERSONNES + BAGAGES		
Jours de vacances non résidés sur place	Max. € 250	Max. € 2.500
Bagage:		
- 1 ^{er} risque	€ 500	€ 1000
- En cas de retard	48u - € 150	12h - € 300
- Remplacement des documents en cas de perte, vol ou incendie	-	Illimité
Clause Terrorisme	-	€ 620/jour/personne – 5 jours
Frais médicaux	€ 25.000	€ 1.000.000
Suivi médical en Belgique	€ 2.500	€ 6.500
Rapatriement en cas de maladie, accident ou décès	Illimité	Illimité
Hospitalisation > 5 jours :		
- Billet de transport d'un membre de famille	Illimité	Illimité
- Les frais de séjour d'un membre de famille	-	€ 75/jour, max. € 500/voyage
Rapatriement		
- Décès d'un membre de famille (2 ^{ème} degré)	Illimité	Illimité
- Accident ou maladie grave d'un membre de famille (2 ^{ème} degré)	Illimité	Illimité
- Dégâts importants à l'habitation (des biens immobiliers)	-	Illimité
Transmission de messages urgents	Illimité	Illimité
Avance de la caution pénale suite à un accident	€ 12.500	€ 12.500
Avance des honoraires d'avocats	€ 1.250	€ 1.250
Frais de recherche et de sauvetage	-	€ 7.500
Home-assistance		
- Assistance au domicile	-	Illimité
- Dépannage d'un serrurier	-	€ 125

OPTION 1: Garantie sport

- Accidents de plongée sous-marine jusqu'à -45m.
- Garantie ski :
Remboursement skipass € 200
Bris de skis – snowboard (personnel ou de location) €375
Vol de skis - snowboard (personnel ou de location)€ 250
Remboursement leçons de ski-snowboard €200
Ski hors-piste
- Location matériel et/ou vêtements de sport
L'assureur rembourse les frais de location du matériel ou des vêtements de sport pendant la durée du voyage avec un maximum de €50 par jour et de €300 par voyage. Ce remboursement a lieu dans le cas où la location est due à la perte, le vol, le dommage ou le retard à l'arrivée du matériel ou des vêtements de sports appartenant à l'assuré, emportés pour le voyage.

OPTION 3: Assistance véhicule

La couverture est valable en Europe (voir liste ci-contre) à l'exclusion d'Albanie, Tunisie, Maroc et l'Egypte.

1. Véhicule max. 10 ans & max. 3,5 tonnes
2. Rapatriement du véhicule après immobilisation (panne, accident, vol)
3. Envoi de pièces de rechange
4. Frais de dépannage : véhicule < 5 ans : illimité
> 5 ans : max. la valeur du véhicule
5. Location d'un véhicule de remplacement: € 125
6. En cas d'immobilisation : rapatriement, ou mise à disposition d'un chauffeur de remplacement.
7. Avance des honoraires d'avocat.

